

Sont présents lors du second atelier de réflexion : A. Kaisin et C. Delhage (SPWARNE, Direction DR), B. Brassine (Pôle AT), C. Billouez et V. Rousseau (FRW), M. Lacasse et J. Noël (GREOVA), S. Mennincken (WFG), C. Ruyters (IWEPS), G. Delaitte (UVCW), C. Vandoorne (Care ESPRIst-ULiège), C. Brulard (CAPRU-ULiège).

1. Synthèse et résultats du second atelier de réflexion

Le premier atelier de réflexion (AR) qui s'est tenu le 9 novembre a été très positif. Les participants étaient enthousiastes et la co-productivité était au rendez-vous. Au cours de cet échange plusieurs questions évaluatives avaient déjà été formulées spontanément. La Cellule CAPRU et la CARE ESPRIst ont fait l'exercice de regrouper ces questions selon des finalités globales de l'évaluation, également repérées au cours de cet échange. Cet exercice de synthèse avait été mené en vue de lancer la dynamique de la deuxième rencontre.

Ainsi, le deuxième atelier de réflexion avait été préparé en vue de construire l'échange en trois temps :

- Adhésion du groupe aux finalités attendues de l'EPN (pour les participants aux ARs) ;
- Précision progressive des questions évaluatives pour déboucher sur des critères ;
- Observation des répercussions de ces questions et critères sur les aspects méthodologiques.

Au cours de cette seconde rencontre, qui s'est menée le 19 novembre, des incompréhensions sur l'exercice que nous menions ensemble ont été constatées, ce qui a eu un impact sur les outputs que nous nous étions fixés pour ce deuxième AR, plus précisément sur la précision des questions évaluatives qui devait déboucher sur des critères et delà sur les répercussions méthodologiques de l'usage de ces critères.

L'échange a toutefois permis de rediscuter de ce que les participants attendaient de l'évaluation, ce qui a permis de reformuler les finalités attendues (reprises au point 1.3.2) et les questions évaluatives ont pu se préciser.

L'échange a également permis d'envisager que l'évaluation participative s'inscrive au-delà du cadre limité des ODR, et qu'elle s'inscrive plutôt à l'intersection des multiples dispositifs activés par les communes et dans lesquels les citoyens participent et peuvent interpellier le politique. Il s'agirait alors d'élargir la participation aux citoyens impliqués dans diverses commissions consultatives. Ainsi, l'évaluation pourrait notamment porter sur la congruence des actions menées au travers des divers dispositifs activés par les communes, voire sur la cohérence des enjeux transversaux que portent les PCDR, ceux-ci étant eux-mêmes élaborés en tenant compte des autres outils communaux et transcommunaux. Cette approche nécessiterait au préalable une consultation élargie des intervenants régionaux impliqués dans ces autres dispositifs.

Le compte-rendu de notre second échange est présenté selon que les propos recueillis se rapportent à des généralités vis-à-vis de l'exercice mené, aux finalités de l'évaluation ou à des remarques plus spécifiques.

1.1. Constats généraux

- La plus-value apportée par la construction participative de la première étape du plan d'évaluation n'est pas encore entièrement perçue à ce stade par l'ensemble du groupe. Certains projettent la forme à donner aux résultats tirés de l'exercice mené en ne se laissant pas la liberté de participer à l'exercice proposé : les attentes formulées portent parfois sur l'exercice proposé et non sur l'évaluation des ODR.
- Des difficultés à formuler la manière dont l'évaluation pourrait être utile à chacun sont remarquées. Cela présuppose des difficultés à identifier quelles sont les décisions qui pourraient être prises et les actions qui pourraient être menées compte tenu des observations tirées de l'évaluation.
→ notre réaction : dans un processus participatif, il importe que chaque partie prenante parle pour elle-même (experts y compris). Ainsi, bien que l'évaluation soit menée par les communes, la collecte et l'analyse de certaines données doivent permettre d'être tantôt davantage à l'usage des bailleurs de fonds, tantôt davantage à l'usage des organismes accompagnateurs, tantôt à l'usage des acteurs locaux (que nous pouvons encore distinguer selon qu'il s'agit d'élus, d'utilisateurs ou de citoyens).
- Des craintes sont émises au sein du groupe :
 - Crainte que l'EPN soit une démarche supplémentaire qui viendrait s'ajouter aux pratiques évaluatives déjà menées par la CLDR avec l'aide des organismes accompagnateurs.
 - Crainte que l'usage d'indicateurs communs (émanant des questions évaluatives formulées par le groupe régional) à toutes les communes ne respectent pas les spécificités locales.
→ Notre réaction : la finalité de l'exercice mené ne doit pas être d'emblée perçue comme une démarche supplémentaire qui serait demandée aux communes, mais plutôt comme une possibilité de faire différemment.
L'objectif est bien de trouver des pistes pour donner davantage de sens et d'utilisation aux résultats issus des évaluations.

Rappel : L'évaluation est un **processus** de collecte d'informations, par lequel nous produisons un **jugement** de / sur / fondé sur des valeurs, dans le but de conduire une action par des **décisions** (Demarteau, 1998). Le processus participatif a pour but d'éclairer ces trois composantes, et les résultats de processus complémentaires ou antérieurs peuvent très bien y être intégrer.

1.2. Finalités de l'évaluation participative et négociée

1.2.1. Remarques portant sur les finalités

1. Motiver et entretenir la participation tout au long de l'ODR (finalité 1)

- Pour certains, l'objectif visé par l'évaluation participative et négociée n'est pas d'augmenter le nombre de participants qui est jugé déjà satisfaisant au travers des réunions de CLDR organisées (plusieurs par an). Ainsi, il est suggéré que l'évaluation ne soit pas centrée sur cette finalité.
- Les organismes accompagnateurs expliquent qu'au-delà de la CLDR, des GT thématiques s'organisent pour relancer la participation lors de la mise en œuvre des projets et qu'un bilan est posé pour chacun des projets en cours. Ainsi, il est entendu qu'une évaluation non formelle se fait avec les CLDR élargies aux participants des GT, annuellement.
- Le WFG remarque toutefois que la pérennité de la participation n'est pas toujours assurée. Si un nombre constant de participants peut être observé, il arrive qu'il y ait un roulement important entre les participants. Un intérêt à pérenniser la participation est formulé.
- Le Décret prévoit que les CLDR se réunissent au minimum 4x/an, dont une est dédiée au rapport annuel. L'administration estime qu'une augmentation du nombre de réunions n'est pas à interdire.
- La démarche évaluative, participative et négociée ne peut prendre vie qu'avec des citoyens désireux de s'investir davantage. Il est très probable que certains citoyens soient intéressés de pouvoir s'investir dans le suivi, l'observation et l'évaluation des projets mis en œuvre, ce qui pourrait potentiellement augmenter, au du moins maintenir la participation dans les phases qui suivent l'élaboration du PCDR.
- La finalité ici traitée est également une question évaluative : si l'évaluation par les citoyens peut entretenir et motiver leur participation au-delà de l'élaboration du programme, une question visée par l'évaluation est également de savoir comment évolue la participation des citoyens tout au long de l'ODR et d'en comprendre les raisons.

2. Réadapter au besoin la construction et la mise en œuvre de l'ODR (finalité 2)

- L'aspect participatif de la construction de l'ODR et de sa mise en œuvre est souvent souligné par le groupe.
 - L'administration souhaiterait mieux comprendre le fonctionnement des CLDR, l'organisation de leur participation mais aussi l'écoute de cette participation.
 - Idem pour le PAT qui montre son intérêt à ce que l'évaluation puisse aider à poser un jugement sur la manière dont les citoyens/membres de la CLDR se sont sentis écoutés. Dans les cas de renouvellement d'ODR, cela permettrait de « tirer la sonnette d'alarme » en cas de dysfonctionnement.
 - Le GREOVA explique que sur le terrain, il semble que les élus locaux ne comprennent pas toujours l'intérêt de faire participer les citoyens, ce qui a un impact probable sur le découragement des citoyens à s'impliquer de manière durable dans leur ODR.

- La FRW propose que l'évaluation porte sur la mise en œuvre de l'opération et non sur sa construction/élaboration. Elle explique que beaucoup d'éléments sont déjà consultés en termes de qualité de la participation et sont rapportés dans un rapport de participation.
- Dans ce sens, il est suggéré que l'évaluation porte davantage sur le caractère participatif de la mise en œuvre et du suivi de l'ODR plutôt que sur le caractère participatif de la construction de l'ODR. Afin d'apprécier l'évolution des critères retenus pour évaluer la participation lors de la mise en œuvre et du suivi, une « photographie-référentielle » de la situation au moment de la construction sera toutefois nécessaire.
- L'auto-évaluation des GAL portent notamment sur leur fonctionnement, ce qui leur est directement utile. L'outil développé dans le cadre de cette auto-évaluation pourrait être une source d'inspiration à utiliser pour mieux comprendre le fonctionnement des CLDR (ce qui est une attente formulée)

3. Porter un jugement sur les résultats engrangés par les projets (finalité 3)

- L'administration explique qu'à l'avenir, elle sera amenée à prioriser les demandes de nouvelles conventions, car les demandes sont nombreuses et le budget reste le même. Son intérêt est de pouvoir objectiver son jugement.
- L'évaluation par projet est reconnue comme pouvant être anxiogène. Dans ce sens, l'évaluation de la performance par projet (ex : nombre d'utilisations/an) ne devrait pas être un objectif de l'évaluation participative et négociée.
- Actuellement, la construction de l'évaluation des projets (indicateurs de résultats par projet) n'est pas menée avec (toutes ?) les CLDR.
- Il est suggéré que l'évaluation des projets se fasse de manière annuelle. Il est très probable que dans un premier temps, les résultats engrangés s'expriment en termes d'émulation créée par le projet au niveau des citoyens et au niveau du politique, et que les critères d'évaluation évoluent par la suite.
- Si l'évaluation par projet peut être anxiogène au niveau local, l'évaluation de la stratégie dans sa globalité semble complexe à être menée avec les citoyens.
- Il est suggéré que le résultat observé (par projet ?) soit le bien-être collectif engrangé (par le projet ?).
- Dans l'optique que l'évaluation permette de porter un jugement sur le bien-être collectif engrangé par le biais des ODR, l'administration s'interroge quant à l'existence d'indicateurs de bien-être qui pourraient être utilisés dans le cadre des ODR. Dans la construction d'indicateurs complémentaires au PIB, l'IWEPS a conçu un indice des conditions de bien-être en Wallonie. Des résultats issus de cette approche pourraient être valorisés dans le cadre de l'évaluation des ODR.
- Un projet considéré de manière individuelle n'est qu'une "pièce du puzzle ODR". Dans ce sens, il est plutôt suggéré que ce soit la stratégie dans son ensemble qui soit observée.

- Finalement, la question des résultats n'est pas encore claire. Il reste une confusion entre résultats court terme des ODR et impacts à long terme. Le bien-être des citoyens est un indicateur d'impact à long terme, car il dépend d'autres paramètres que ceux se rattachant directement aux ODR. Ainsi, la question de savoir si l'évaluation porte sur les projets ou sur la stratégie n'est pas claire elle aussi.

4. Capitaliser, comprendre et partager les résultats (finalité 4)

- Des échanges entre CLDR (réunion inter-CLDR) sont organisés entre les communes accompagnées par le GREOVA, bien souvent cet échange est organisé en décembre. Des échanges entre élus se font également à propos des méthodes, des projets et des résultats obtenus.
- Ces échanges sont initiés par les organismes accompagnateurs et sont plus nombreux au début de la construction/élaboration du PCDR.
- Il est suggéré que pour chaque projet, une synthèse reprenant les partenaires avec lesquels le projet a été mené (avec qui), pourquoi il a été mené (opportunités, besoins), ce qui s'est bien/moins bien passé soit établie en vue d'apporter une aide à la mise en place d'un projet similaire.
- Il est suggéré qu'une dynamique plus participative puisse voir le jour entre les communes : « la capitalisation et le partage nourrissent la participation ».

1.2.2. Adaptations des finalités

Compte tenu des réactions et remarques entendues à propos des finalités de l'évaluation participative et négociée lors de l'AR2, les modifications suivantes sont proposées.

- Regrouper les finalités 1 et 2 et utiliser la formulation suivante :
« *L'EPN vise le maintien d'une participation de qualité* » ...en portant un jugement sur les facteurs influençant la participation (fonctionnement de la CLDR, écoute, etc.).
- Reformuler la finalité 3 comme suit :
« *L'EPN vise l'amélioration continue des projets et actions mis en œuvre* » ...en portant un jugement sur le bien-être collectif créé par ces projets/actions/... la stratégie (?).
NB : cette finalité est encore à clarifier pour les raisons déjà évoquées ci-dessus : distinction entre projet/stratégie et court terme/log terme.
- Maintenir la finalité 4 :
« *L'EPN vise à comprendre pour capitaliser et partager les résultats* » ...en portant un jugement sur le contexte de mise en œuvre des projets/actions.
- Ajouter la finalité suivante :
« *L'EPN vise à veiller à la cohérence entre les différents dispositifs communaux construits sur base d'une consultation citoyenne* » ...en portant un jugement sur le respect des enjeux stratégiques de l'ODR.

Explication : plusieurs dispositifs communaux s'élaborent et prennent vie par le biais de la participation et de la consultation citoyenne. Partant du postulat que c'est bien la cohérence donnée aux actions menées par la commune au travers des multiples dispositifs communaux

qui va motiver les citoyens à rester actifs tout ou long d'une démarche (qu'il s'agisse d'une CLDR, d'une CCATM, ou d'un autre organe consultatif), il est jugé important que l'évaluation puisse permettre de donner un signal d'alerte lorsque des incohérences sont reconnues.

Le groupe s'accorde pour dire que cette finalité de l'évaluation nécessiterait la constitution d'une instance d'évaluation qui ne s'inscrirait pas uniquement dans le cadre des ODR. Conseils consultatifs des aînés, des personnes handicapées, CCATM, et autres commissions consultatives : c'est bien la multiplicité des points de vue qui puissent se croiser qui apporterait de la richesse à l'évaluation menée.

1.3. Autres remarques

- Le GREOVA explique qu'actuellement, les CLDR se réunissent annuellement pour faire le bilan aussi bien sur les projets du lot 0 que les projets faisant l'objet d'une convention inscrits dans le PCDR, mais aussi les autres projets communaux et transcommunaux en cours.
- Pour certains, la périodicité de l'évaluation participative est présumée être celle menée à mi-parcours. → notre point de vue : le suivi des données est à distinguer de leur analyse/exploitation et du rapportage (en vue d'un partage). Ainsi, un suivi et une exploitation de données permanents peuvent faire l'objet d'un rapport établi à une période qui devrait être déterminée selon l'utilité visée par la collecte des données. Comme évoqué plus haut, l'EPN suppose que l'on positionne le processus d'évaluation en continu, ce qui n'empêche pas de faire un point périodique sur les résultats.
- La FRW fait référence aux trois scénarios proposés dans le travail de fin d'étude de Monsieur Degeimbre (certificat interuniversitaire en évaluation des politiques publiques). La FRW préférerait que l'évaluation demandée aux communes puisse prendre la forme d'un des scénarios proposés dans ce document.
→ notre réaction : les trois scénarios suggérés sont fort différents (deux des scénarios font référence à une évaluation par un évaluateur externe, l'autre à une évaluation hybride où les acteurs locaux seraient engagés). Parmi les trois scénarios imaginés par Monsieur Degeimbre, l'un d'entre eux (le scénario 3 du document) se rattache étroitement à l'exercice que nous menons.
- La FRW attend à ce qu'un « outil pratique abordable » soit livré aux termes de l'exercice mené.
→ notre réaction : les quelques rencontres organisées avec vous portent sur la formulation de vos questions évaluatives. Et selon la précision donnée à celles-ci, sur la définition de critères d'évaluation. A ce stade de l'exercice mené, il n'y a donc pas d'autres outputs fixés.
Par ailleurs, au terme de l'exercice mené, il se pourrait que certains intervenants du groupe n'aient pas d'attentes particulières vis-à-vis de l'évaluation permanente qui est demandée aux communes. Ce serait un résultat en soi.
- Il est suggéré de se référer à la grille de questions évaluatives élaborées dans le cadre de l'évaluation des PCS afin de s'en inspirer.
- Une enquête visant à comprendre les raisons pour lesquelles les communes ne s'impliquent pas/plus dans une ODR sera lancée prochainement par l'administration.
→ notre réaction : des résultats issus de cette enquête pourraient enrichir les critères utilisés pour les évaluations ultérieures.

2. Conclusions des deux ateliers de réflexion

L'exercice que nous avons mené consistait en une expérience pilote visant à jauger la faisabilité d'amorcer le processus évaluatif des ODR de manière participative, à partir d'un premier groupe de participants, constituant le groupe régional « commun » aux ODR, et auquel pourraient encore venir s'ajouter d'autres acteurs externes aux communes (tels que les auteurs de programme) et les groupes locaux, constitués pour chaque commune, de manière à élargir la participation.

L'**amorcer** d'une évaluation consiste à identifier ce qui est attendu de l'évaluation. Dans le cadre d'un exercice participatif, il s'agit d'établir quelle est la question/quelles sont les questions auxquelles chacun des intervenants souhaiterait que l'évaluation tente d'apporter des réponses, pour *in fine* optimiser l'appropriation et l'utilisation par chacun des résultats issus des évaluations.

Le postulat de base était donc que des résultats fournis par l'évaluation permanente menée au cours des ODR, certains pourraient davantage être utiles à l'un ou à l'autre du groupe constitué, selon les missions qu'il porte au sein de l'institution représentée.

Ainsi, des ateliers de réflexion ont été organisés avec un groupe d'acteurs représentant les institutions régionales investies dans les ODR. Il s'agit du Cabinet de la Ministre C. Tellier, de l'administration en charge du DR, du PAT, des organismes accompagnateurs subventionnés et de l'UVCW. A ce groupe, a également participé un agent de l'IWEPS, qui portait la double casquette d'expert en évaluation et de membre de CLDR de sa commune.

Ces ateliers de réflexion ont permis de formuler une série de premières questions évaluatives auxquelles les acteurs communs aux ODR souhaiteraient avoir une réponse par le biais des évaluations menées par les communes.

Ces questions évaluatives sont regroupées selon des finalités visées par l'évaluation, dans l'optique que celle-ci soit rendue participative et négociée.

Par ailleurs, les éléments évaluables tout au long d'une ODR sont nombreux et les besoins du groupe peuvent évoluer. Dès lors, il n'est pas à exclure que les questions puissent être revues ultérieurement.

L'option a été prise de regrouper les questions évaluatives selon la finalité à laquelle elle se rattachait davantage, cette organisation ayant pour objectif de faciliter la lecture de celles-ci. S'il est bon de mettre en lien les questions évaluatives avec les finalités, il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'une même question évaluative peut parfois soutenir plusieurs finalités.

Evaluation participative et négociée

Ainsi, les finalités de l'EPN s'inscrivent toutes dans un objectif global qui est une amélioration continue tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre, du suivi et de la gestion des projets et de l'ODR, et sont présumées être des finalités pour lesquelles les acteurs locaux trouveront aussi du sens et pour lesquelles leur motivation à s'impliquer volontairement et activement dans l'exercice évaluatif de leur ODR pourrait être éveillée. Ces finalités portent sur :

- La participation ;
- Le bien-être collectif ;
- Le respect des enjeux défendus par le PCDR au travers des différents dispositifs communaux ;
- Le partage et la valorisation des processus et résultats des ODR.

Les participants au « groupe commun » ont été amenés à progressivement préciser les questions évaluatives. Cet exercice de précision a permis d'identifier des critères d'évaluation. Les tableaux ci-dessous reprennent les résultats de l'exercice.

Pour ces critères, il conviendra encore d'identifier des indicateurs, eux-mêmes alimentés par le biais de données collectées par les acteurs locaux (avec ou sans aide des organismes accompagnateurs). La fréquence de collecte de données ainsi que la fréquence et les modalités de reporting pour en faire état aux diverses parties prenantes sont des points qui doivent encore être discutés.

Maintenir la participation dans les phases de mise en œuvre et de suivi de l'ODR

Questions évaluatives	Critères
<p>Quelle est la participation des citoyens et comment évolue-t-elle au cours de l'ODR ?</p> <p>Quelle est la population consultée/participante au-delà de la CLDR pour la mise en œuvre et le suivi des projets ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ampleur (taille, multiplicité) de la participation - Evolution de la participation - Constance de la participation
<p>Comment la participation est-elle écoutée par les élus locaux et la CLDR : comment sont reçues les interventions des citoyens, quelle suite est donnée ?</p> <p>Cette écoute influence-t-elle les projets mis en œuvre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute de la participation citoyenne - Satisfaction des citoyens participants vis-à-vis du fonctionnement de la CLDR - Projets mis en œuvre
<p>Le nombre d'interpellations de la CLDR par les citoyens est-il à mettre en lien avec certaines méthodes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes d'élargissement de la CLDR - Interpellations de la CLDR
<p>Les membres de la CLDR se sentent-ils écoutés par les élus politiques et entre eux ?</p> <p>La composition de la CLDR reste-elle stable ?</p> <p>Pour quelles raisons certains membres quittent-ils la CLDR ?</p> <p>Comment fonctionne la CLDR ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation des membres quant à la CLDR en tant que lieu d'écoute et de partage - Satisfaction des membres de la CLDR et des citoyens vis-à-vis du fonctionnement de la CLDR (le WFG utilise déjà un outil structuré) - Composition et évolution de la CLDR

Amélioration continue des projets/de la stratégie/de l'opération visant le bien-être collectif

Questions évaluatives	Critères
Quels sont les résultats obtenus compte tenu des ressources mobilisées ? Comment prioriser les demandes de subsides ?	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats = bien-être collectif ? - Ressources mobilisées
Comment la mise en œuvre du PCDR a-t-elle permis d'améliorer le bien-être de la population (vision globale) ?	<ul style="list-style-type: none"> - Bien-être créé - Amélioration du cadre de vie
Les citoyens considèrent-ils que leur PCDR répond aux objectifs ? Quels sont les commentaires des acteurs locaux par rapport à l'atteinte des indicateurs repris sur les fiches-projets ?	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction de la population
Quelle est la participation des citoyens au cours des ODR ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ampleur de la participation - Evolution de la participation - Pérennité de la participation -
Les projets mis en œuvre dans le cadre des ODR sont-ils les projets qui tenaient le plus à cœur de la population consultée ?	<ul style="list-style-type: none"> - Opinion des citoyens
Quels sont les impacts en termes de participation des projets mis en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ampleur de la participation - Projets élaborés -
La gouvernance au sein de la CLDR permet-elle un renforcement du lien entre politiques et citoyens ?	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation des membres quant à la CLDR en tant que lieu d'écoute et de partage
De beaux projets citoyens ne nécessitant pas de subsides (importants) ne sont-ils pas « malmenés » au profit de projets subsidiés par le développement rural ?	<ul style="list-style-type: none"> -

Comprendre, capitaliser et partager les résultats

Questions évaluatives	Critères
<p>Les résultats observés sont-ils transférables d'une commune à l'autre ou dépendent-ils du contexte local ?</p> <p>Comment a-t-on atteint les résultats observés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps et énergie consacrés par les citoyens selon les types de projets - Implication des élus locaux - Partenaires impliqués - Difficultés rencontrées - Opportunités - Points forts et faiblesses du projet
<p>Les indicateurs repris dans les fiches-projets pour évaluer les projets sont-ils pertinents ?</p> <p>Les données nécessaires à l'alimentation des indicateurs repris dans les fiches-projets pour évaluer les projets sont-elles facilement collectées ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation des parties prenantes vis-à-vis des indicateurs repris dans les fiches projets
<p>Parmi les critères et indicateurs utilisés dans le cadre de l'évaluation participative et négociée quels sont ceux pouvant être utilisés en tant qu'indicateurs de développement rural ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appréciation des parties prenantes vis-à-vis des indicateurs utilisés dans le cadre de l'évaluation participative et négociée
<p>Pour quelle(s) raison(s) une commune ne s'implique-t-elle pas/plus dans une ODR ?</p>	
<p>« Quelle définition commune donner au développement durable local pour assurer la cohérence entre les différents outils mis à la disposition des citoyens ? »</p>	

Veiller à la cohérence entre programmes communaux construits sur base d'une consultation citoyenne

Questions évaluatives	Critères
<p>Les enjeux portés par des projets et actions menés dans le cadre d'autres programmes que le PCDR sont-ils congruents aux enjeux définis dans le PCDR dans une optique de développement durable ?</p> <p>Les diverses actions menées par la commune à travers les différents dispositifs faisant appel à la participation et la consultance citoyenne s'inscrivent-elles bien dans des enjeux cohérents, dans une optique de développement local durable ?</p>	
<p>Quel est le ressenti des élus locaux et des CLDR quant à la cohérence des outils communaux mis à leur disposition ?</p>	

Evaluation traditionnelle (managériale)

Les éléments suivants décrivent brièvement l'évaluation dite de type managériale :

- Evaluation menée par et pour les commanditaires
- Les QE sont définies par les commanditaires de l'évaluation
- Un évaluateur est requis pour mener cet exercice
- Des dispositifs participatifs peuvent être utilisés pour collecter les données nécessaires

Ce type d'évaluation pourrait être envisagée pour répondre aux questions évaluatives suivantes, également évoquées lors des AR :

- Quels sont les impacts de la stratégie en terme de développement rural local ?
- Quels sont les impacts des projets en terme développement durable ?
- Quels sont les impacts des projets/de la stratégie sur le bien-être collectif ?

Plusieurs raisons, évoquées et partagées au cours des deux ateliers de réflexion, justifient selon nous que les évaluations menées puissent être de deux types (participative/négociée + managériale). Les voici :

- En règle générale, seuls quelques citoyens participants ont probablement intériorisé les objectifs globaux de la stratégie. Il en est probablement de même pour les objectifs et critères globaux du développement durable. Si l'évaluation du respect des principes directeurs du développement durable doit être envisagée de manière participative, il faut prévoir et ne pas sous-estimer l'aspect éducatif et formatif nécessaire au préalable. Par ailleurs, bien que l'ODR soit une approche ascendante, le principe descendant a également sa place dans une ODR pour évaluer ces éléments plus précisément.
- Si l'on veut aller un peu plus loin avec la population participante, cela nécessite une certaine formation donc. Pourtant, beaucoup de citoyens participants ne sont pas nécessairement demandeurs, et ce à juste titre, car cela dépasse en principe le cadre du travail bénévole au sein des CLDR.
- La participation active, telle qu'attendue dans un processus participatif et négocié ne se décrète pas. L'enjeu est de trouver une formule qui éveille la motivation des acteurs locaux à définir leurs questions évaluatives qui donneront du sens à leur exercice d'évaluation. Il y a tellement de choses qui peuvent être évaluées et sur lesquelles on peut agir : l'enjeu est de distinguer ce sur quoi les acteurs locaux ont également une emprise/un pouvoir de décision, et qui au-delà de leurs intérêts, ressort de leurs compétences
-

3. Les suites possibles de notre exercice

[Pour augmenter la largeur de la participation : il faudrait que les acteurs locaux soient amenés à discuter des questions évaluatives qui les intéressent également.](#)

S'il est attendu que le travail d'évaluation se fasse au niveau communal (NB : on ne sait pas encore à ce stade si l'évaluation pourrait être de type participatif pluraliste – participatif coproduit ou plutôt traditionnel/managérial), il semblait important de clarifier *a minima* les finalités attendues de l'évaluation par les acteurs impliqués à un échelon régional (commun à toutes les communes) et auxquelles pourraient venir s'ajouter/s'imbriquer celles attendues par les acteurs locaux.

Nous pensons qu'à ce stade, il est trop tôt pour pouvoir juger de l'intérêt que les acteurs locaux pourraient porter vis-à-vis d'une démarche participative pour évaluer leur ODR. Dans le sens où leur intérêt justifierait une implication réelle (et chronophage), et que l'évaluation ne serait pas « subie »,

mais bien activement et volontairement menée (NB : on ne peut pas dire non plus à ce stade quelles seraient les étapes auxquelles "ils" seraient volontaires de participer - quid donc également de la profondeur de la participation - je fais ici référence à la deuxième dimension de la participation).

Par ailleurs, on peut également s'attendre à ce que toutes les CLDR et les citoyens ne réagissent pas de la même manière à cette proposition de rendre l'évaluation (plus) participative (pluraliste/coproduite, on ne peut encore le dire) plutôt que managériale...

On pourrait également s'interroger sur la place à donner à l'évaluation participative dans l'évaluation permanente des ODR : l'évaluation participative aura peut-être un avenir possible pour certains aspects des ODR uniquement, et une approche plus traditionnelle (par le biais d'un évaluateur externe) est peut-être à privilégier pour évaluer d'autres aspects des ODR.

Pour répondre à ces questions, l'exercice enclenché devrait être poursuivi, toujours dans une optique de trouver des pistes pour donner davantage de sens et d'utilisation aux résultats issus des évaluations (permanente, à mi-parcours, de fin d'ODR : ce sont les utilités données à l'évaluation qui devraient définir leur périodicité).

Quelques suites pouvant être envisagées :

- La poursuite de notre exercice pourrait être envisagé avec quelques communes pilotes. Dans ce cas de figure, on pourrait parler de formation-action, destinée aux organismes accompagnateurs agréés, qui pourrait s'intituler : « *Comment étendre le processus participatif des ODR à l'évaluation ?* ». Selon la CARE ESPRISt, les accompagnateurs disposant déjà des compétences requises pour animer une procédure participative, ils pourront aisément amorcer le processus d'évaluation participative.
- Un séminaire de formations destiné aux organismes-accompagnateurs (non lié à une mise en pratique). Une formation de quelques jours devrait suffire. Ce séminaire pourrait prendre deux formes : soit il viserait à former un groupe de formateurs au sein des organismes accompagnateurs, qui diffuseraient ensuite l'information au sein de leur organisation, soit il viserait à former l'ensemble des agents de ces organismes.
- Un séminaire de suivi. Celui-ci ferait suite au premier type de séminaire. Il aurait pour objectif d'échanger sur les problèmes rencontrés par les accompagnateurs lors de cas concrets de mise en pratique de l'évaluation participative. Des solutions de remédiation et de facilitation seraient proposées. Les bonnes pratiques pourraient également être partagées lors de ces séminaires.
- Séminaire de formations à destination de l'UVCW, puis transmission aux communes par le biais de sa mission de formation
- La construction d'un guide, qui pourrait s'intituler : « *Guide pour une évaluation participative et négociée des ODR* ». Le guide pourrait soit être coproduit dans le cadre des séminaires de formation et de suivi, soit être développé par la CARE ESPRISt et la Cellule CAPRU, après s'être appropriées les modes opératoires habituels des organismes accompagnateurs. Le guide pourrait proposer différents scénarios possibles souhaitables à adopter selon le profil des communes et présenter quelques méthodes participatives et négociées à utiliser, selon les besoins identifiés.

D'autres suites peuvent encore être discutées.